

## Voirie - Aménagement du carrefour entrée de ville route de Gray - Lancement des travaux

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Dans sa délibération du 23 septembre 1991, le Conseil Municipal a approuvé le projet de restructuration des transports en commun sur le réseau Ouest et Nord-Ouest.

Dans ce projet figure la réalisation d'un carrefour giratoire d'entrée de ville route de Gray, à la hauteur de la rue Arago.

Outre les fonctions liées à la desserte des transports en commun, notamment le franchissement de la route départementale, ce giratoire permettra :

- les échanges avec la rue Arago,
- les échanges avec la rue Jouchoux qui sera prolongée sur l'emprise de la rue Denis Papin jusqu'au rond-point,
- les futurs accès à la zone pavillonnaire de Château-Galland et à la nouvelle clinique,
- la régulation du trafic en entrée de ville route de Gray.

De plus, cet ouvrage permettra aussi la mise en service de la future rocade sur le tronçon prioritaire entre la rue de Vesoul et la route de Gray.

Le coût des travaux est estimé à 7 000 000 F.

Le financement de ce projet se répartit comme suit :

\* participation du Département :

Les tractations sont en cours, la subvention n'est pas encore définie.

\* participation de l'opération ZAC Château-Galland :

Dans le bilan de cette opération, une somme de 1 000 000 F est affectée à la construction du giratoire.

\* part de la Ville de Besançon :

Prévue au budget 1992 au chapitre 901.10/233.91059.30300 3 500 000 F

- BP 1992 sur programme annuel de voirie au chapitre 901.10/233.508.30300 375 000 F
- BP 1993 : solde en fonction de la participation du Département.

Après avis favorable de la Commission Voirie n° 7, le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés après appel d'offres et les factures à intervenir, à signer les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits,

- autoriser M. le Député-Maire à signer une convention avec le Département concernant la participation financière de cette collectivité,

- décider d'inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant en recettes la participation financière du Département au chapitre 901.10/1053.91059.30300 et celle de l'opération ZAC Château-Galland au chapitre 901.10/140.91059.30300 et réaffecter ces deux sommes en dépenses sur le chapitre 901.10/233.91059.30300,

- transférer 375 000 F du chapitre 901.10/233.508.30300 au chapitre 901.10/233.91059.30300.

**M. RÉGNIER** : Ce sont des travaux importants surtout pour l'avenir. On espère ne pas être trop retardé par des questions d'acquisition de terrains puisque pour l'instant le démarrage de ces travaux est lié à cela. Des négociations sont en cours et ça freine un petit peu quand même.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est toujours assez long.

**M. MEUNIER** : C'est nouveau l'appellation Château-Galland ?.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, on va le voir après. C'est la ZAC de Château-Galland.

La discussion est close.

Sur avis favorable de la 7<sup>ème</sup> Commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.